



MINISTRE DES TRANSPORTS

République de Côte d'Ivoire

Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur de Transport
(PAMOSÉT)



BANQUE MONDIALE

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°019/PAMOSÉT/C2/2020
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA DEMATERIALISATION DES
PROCEDURES DU MECANISME DE RENOUELEMENT DES VEHICULES VETUSTES**

1. Le Projet d'Appui à la modernisation du Secteur du Transport (PAMOSÉT) a été conçu entre le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale avec pour objectif d'améliorer l'efficacité et la sécurité des services de transports sur la section ivoirienne du corridor routier Abidjan – Ouagadougou. Le montant global du projet est de 45 millions USD dont 30 millions USD de la Banque mondiale et 15 millions USD de contrepartie de l'Etat.

La composante 2 du PAMOSÉT consiste en la mise en place d'un mécanisme pérenne de renouvellement d'une partie du parc automobile ivoirien qui intègre la construction, dans le respect des normes internationales, d'un centre de traitement et de valorisation de véhicules hors d'usage indifféremment appelé « unité de casse automobile », « casse automobile » ou « casse ». Ce mécanisme institue une prime à la casse pour le programme des 300 camions lourds prévu dans le PAMOSÉT et le Projet futur de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA).

La casse automobile qui sera aménagée au PK 44 de l'Autoroute du Nord sera réalisée par l'Etat, via le PAMOSÉT en vue d'être exploitée par un opérateur privé sélectionné par appel d'offres dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé de type affermage.

Cette casse devra notamment intégrer les bureaux et installations techniques de tous les partenaires au projet sous la forme d'un Guichet Unique pour faciliter la mise en œuvre du manuel de procédures du mécanisme de mise à la casse conçu à cet effet.

Le programme de renouvellement du parc de 300 camions conduit par le PAMOSÉT va bénéficier aux transporteurs routiers de marchandises en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur, sélectionnés selon les critères définis dans le manuel de procédures validé par toutes les parties prenantes. Les transporteurs éligibles devront présenter un dossier de demande de crédit satisfaisant aux conditions négociées auprès des banques commerciales par la société financière internationale (SFI), partenaire du projet.

Dans ce cadre, il a été élaboré un manuel des procédures qui définit :

- (i) Les critères d'éligibilité des entreprises de transport y compris leurs principaux employés que sont les Gérants et les conducteurs routiers.
- (ii) Les critères d'éligibilité des véhicules vétustes à la casse ;
- (iii) Les critères d'éligibilité des nouveaux véhicules à financer ;
- (iv) Le processus de renouvellement des véhicules vétustes ;
- (v) Le suivi des entreprises financés par le Projet.

2. Les objectifs spécifiques sont :
 - Evaluer de manière exhaustive les besoins en matière d'informations et de documentation en rapport avec le manuel de procédures et des informations complémentaires fournies par les différentes parties prenantes au Projet;
 - Développer un logiciel de dématérialisation adapté et évolutif qui tienne notamment compte des spécificités de la gestion dudit mécanisme ;
 - Installer et paramétrer le logiciel en vue de son exploitation ;
 - Fournir un manuel d'utilisation du logiciel et animer une formation afin d'assurer le transfert de compétences au profit du FDTR.
3. L'objectif principal est de dématérialiser les procédures du mécanisme de renouvellement des véhicules vétustes par la mise en place d'un système d'information qui permet aux acteurs d'exécuter les opérations de ces procédures.
4. La mission est étalée sur une durée d'environ cinq (05) mois à compter de la date de notification de démarrage.
5. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des cabinets compétents pour **le Recrutement d'un cabinet pour la dématérialisation des procédures du mécanisme de renouvellement des véhicules vétustes**. Les cabinets intéressés doivent fournir un dossier comportant les informations pertinentes réalisées au cours des cinq dernières années indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts de la mission, description des prestations, clients, financement,).

6. Compétences et qualifications du Cabinet :

Le Consultant devra être un cabinet informatique de plus de cinq (ans) ans d'expérience ayant réalisé au moins trois (03) développements de logiciels de dématérialisation de procédures.

7. Le Cabinet sera recruté sur la base des procédures (Sélection Fondée sur la Qualité) définies dans les Directives concernant la sélection et l'emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale version de janvier 2011, révisées juillet 2014.

8. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Judi 23 Juillet 2020 à 10 heures 00 minute** (heure locale) et porter la mention « **Avis à Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un cabinet pour la dématérialisation des procédures du mécanisme de renouvellement des véhicules vétustes** ».

9. L'ouverture se fera **le même jour à 10 h 30 minutes**.

10. Les Termes de référence sont disponibles sur le site internet <https://www.prici.ci/up/2006290731.pdf>.

11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur du Transport

sise aux Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802

1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés

08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire

Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 22 41 35 59

Site internet : www.prici.ci

Adresse électronique : gekpini@yahoo.fr avec copie lucrecey@yahoo.fr